

Veillez confirmer que vous souhaitez participer au tirage au sort en acceptant les conditions suivantes.

Règlement du tirage au sort :

1. Toute participation à ce tirage au sort est soumise au présent règlement. En acceptant le règlement de ce tirage au sort, les participants acceptent les présentes conditions.
2. La date de clôture est le 20 janvier 2019 / 20 avril 2019 / 20 juillet 2019 / 20 octobre 2019.
3. Tous Les participants seront automatiquement inclus dans le tirage au sort s'ils fournissent des coordonnées valides (nom + numéro de téléphone ou adresse de courriel) à la fin de l'enquête.
4. Si un problème technique vous empêche de fournir vos coordonnées à la fin de l'enquête, veuillez les envoyer à l'adresse [info@m1nd-set.com](mailto:info@m1nd-set.com).
5. Le gagnant obtiendra deux billets d'avion long-courrier, sans escale (aller / retour) opéré par l'une des compagnies aériennes suivantes : American Airlines, Air France, Delta, KLM, Etihad, Finnair, Swiss, Thai Airways et Singapore Airlines. Des exceptions à la règle 'sans escale' peuvent être faites, si le promoteur ou la compagnie aérienne offrant les billets le décide ou si le gagnant a besoin de plus de 4 heures (train ou route) pour atteindre un aéroport offrant des vols long-courrier directs de ces compagnies aériennes. Les dates du vol sont ouvertes, mais dépendent des disponibilités lors de la réservation. Les billets doivent être réservés avant le 10 janvier 2020 / 10 avril 2020 / 10 juillet 2020 / 10 octobre 2020.
6. Les employés de m1nd-set ainsi que leur famille directe ne peuvent pas participer à ce tirage au sort.
7. L'assurance voyage, l'hôtel, etc. ne sont pas inclus.
8. Le gagnant sera choisi le lendemain de la date de clôture, au hasard parmi les personnes ayant répondu à l'enquête. Ce tirage au sort sera effectué par le directeur du projet m1nd-set assisté de deux autres employés témoins de la procédure. Les détails de la procédure de ce tirage au sort seront expliqués et signés par le directeur du projet ainsi que par les témoins. Ce document sera à la disposition de tous les participants sur demande écrite.
9. Les résultats seront publiés sur [www.AirSatisfaction.com](http://www.AirSatisfaction.com) le 25 janvier 2019 / 25 avril 2019 / 25 juillet 2019 / 25 octobre 2019. Le gagnant sera avisé par téléphone ou par courriel.
10. Une personne ne peut participer qu'une (1) fois. Les personnes participant deux fois seront disqualifiées.
11. Ces conditions et tout désaccord pouvant survenir relativement à l'enquête ou au tirage au sort sont soumis aux lois suisses.
12. La décision du promoteur (m1nd-set) est finale et ne peut entraîner aucune correspondance.
13. Le nom du gagnant pourra être obtenu auprès de m1nd-set en écrivant à l'adresse : m1nd-set SA, rue du Lac 47, 1800 Vevey, Suisse.